

Pour que soit appliqué le droit inconditionnel au logement

« Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence. » (Article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles)

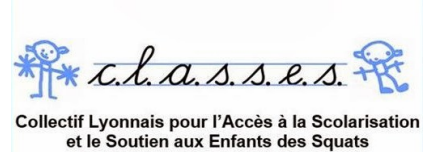
Pour la protection, la scolarisation, la régularisation de tous et toutes

RASSEMBLEMENT

Mardi 20 NOVEMBRE à 18h

Quai Augagneur (quai du Rhône à hauteur de la préfecture)

A l'appel des collectifs :



Alors que de nombreux logements restent vides sur toute l'agglomération, comment peut-on encore laisser des familles entières et des jeunes isolés passer l'hiver à la rue ?

Aujourd'hui **ce sont environ 300 élèves et leurs familles, et plus de 150 mineurs ou jeunes majeurs isolés, qui dorment dehors chaque soir dans l'agglomération lyonnaise.** Le "plan froid" mis en oeuvre par la préfecture est notoirement insuffisant et le 115 croule quotidiennement sous les appels.

Le département, la Métropole dont la mission est d'assurer la protection des enfants en danger organisent le "tri" entre les jeunes qui sont reconnus mineurs et les autres condamnés à l'errance. Nombreux sont ceux qui, "accueillis", souffrent d'un encadrement minimum, d'un hébergement inadapté, voire ne sont pas scolarisés. Et combien se voient convoqués à la PAF (Police aux frontières), pour des contrôles aboutissant à des gardes à vue, des OQTF sans délai délivrées par le préfet, des condamnations en correctionnelle ?

Le 20 novembre est la date anniversaire de la convention des droits de l'enfant. Comment ignorer que les droits élémentaires au logement, à la protection des enfants et à la scolarisation sont bafoués ?

Dans de nombreuses écoles, dans de nombreux quartiers, parents d'élèves, enseignants, travailleurs sociaux et citoyens sont solidaires et il est désormais temps :

- que le préfet réponde à nos demandes et héberge l'ensemble de ces familles,
- que la Métropole ou le département assure la prise en charge de tous les jeunes étrangers isolés,
- qu'une aide soit attribuée aux jeunes majeurs,
- que cessent les OQTF et les poursuites judiciaires et que tous les jeunes majeurs soient régularisés,
- que la scolarisation soit effective pour toutes et tous !

éducation
Sud

Venez nombreux !

Un toit, une école, c'est un droit !

fcpe
Rhône Métropole
de Lyon

CNT

sgen
Cfdt:

cgt
ÉDUC'ACTION

U.
F.S.U.